

## Séance du Conseil Communautaire du 29 Avril 2026

### Procès-Verbal

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	29	30
Date de la convocation		
21/04/2026		
Date d'affichage		
21/04/2026		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**  
du Conseil de la COMMUNAUTE DE  
COMMUNES du  
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"  
Séance du **jeudi 29 Avril 2026 (20h)**  
**À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY**  
L'an deux mille vingt six  
et le vingt neuf avril à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Hubert ROFFAT, Président.

#### **Etaient présents :**

LABOUTIERE Florence (Chirassimont), CHATRE Philippe (Cordelle), CORNET Delphine (Cordelle), DURET Nathalie (Croizet sur Gand), BABE Jean-Jacques (Fourneaux), GUILLON Jean-Christophe (Lay), PION Éric (Machézal), VIGNAND Colette (Neaux), DAVID Blandine (Neulise), PETERSEN Yannick (Neulise), ROFFAT Hubert (Neulise), HETSCH Jean-Marc (Pradines), MONDIERE Hubert (Pradines), GIANINA Antoine (Régny), LAIADI Ben Abdellah (Régny), MONTEL Fabienne (Régny), BAKOA Tristan (St Cyr de Favières), DELUBAC Adeline (St Cyr de Favières), COQUARD Romain (St Just la Pendue), GIRAUD Stéphanie (St Just la Pendue), MICOLON Laurianne (St Just la Pendue), PERRIN Gérald (St Priest la Roche), DADOLLE Aurélien (St Symphorien de Lay), GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), VEILLARD Paticia (St Victor sur Rhins), BRETET Jean-Baptiste (Vendranges)

#### **Excusés ayant donné pouvoir :**

PRAST Lionnel (St Juste la Pendue) a donné pouvoir à COQUARD Romain (St Just la Pendue)

**Secrétaire de séance :** COQUARD Romain

Le Président renouvelle ses remerciements aux élus et rappelle qu'au sein des instances les débats sont libres et que chacun peut s'exprimer et poser des questions. Il indique également que des propositions sont faites pour chaque désignation de délégué, mais que si des élus souhaitent s'investir pour représenter la CoPLER au sein d'un organisme, ils peuvent le signaler à tout moment.

## 1) Délégations accordées au Bureau et au Président

### *Présentation par le Président*

H. ROFFAT détaille aux membres du Conseil les décisions qui peuvent être déléguées et à quel organe elles reviennent, en rappelant que les délégations, telles qu'elles sont présentées, sont identiques à celles accordées lors du précédent mandat.

J.B. BRETET demande des précisions sur l'acceptation des dons et legs qui ne sont grevés, ni de condition, ni de charge.

Le Président explique qu'il s'agit de pouvoir accepter un don ou un legs à la CoPLER, sans cette délégation au Président, il faudrait réunir le Conseil et faire une délibération autorisant le Président à accepter la donation. Il explique que cela a dû être fait également dans les communes.

J.B. BRETET indique vouloir lancer un appel aux dons pour la réfection des vitraux de l'Eglise de Vendranges et demande si cela doit passer par le Président ?

Le Président répond que cela concerne uniquement la commune et que si la délégation a été faite au Maire d'accepter les dons et legs, un appel aux dons est possible.

Le Président présente les délégations accordées aux VP et CD.

THEMATIQUES	VICE PRESIDENT/PRESIDENT	CONSEILLER DELEGUE
AMENAGEMENT/URBANISME	Romain COQUARD	Florence LABOUTIERE Transition énergétique et mobilités
CYCLE DE L'EAU/BIODIVERSITE	Timothée CRIONAY	
ECONOMIE/AGRICULTURE	Dominique GEAY	
CULTURE/TOURISME/EIMD	Ben Abdella LAIADI	Gérald PERRIN suivi des équipements touristiques
ENVIRONNEMENT/TRAVAUX	Jean Jacques BABE	
VIE LOCALE	Jean Christophe GUILLON	Adeline DELUBAC suivi structures "enfance jeunesse"
RESSOURCES /COM/INFO/TRANSITIONS	Hubert ROFFAT	Jean Marc HETSCH finances

Afin de mieux connaître les services, les DGA ainsi que leurs équipes et leurs missions, un conseil sera dédié à leurs présentations.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

## **2) Indemnités des élus**

*Présentation par le Président*

H. ROFFAT explique qu'il a choisi de ne pas conserver le taux maximum de son indemnité, que le taux des vice-présidents a également été diminué afin de pouvoir indemniser les conseillers délégués, l'enveloppe sera donc répartie :

- Pour le Président, taux de 46.4% de l'indice 1027 de la fonction publique territoriale
- Pour les 6 Vice-Présidents, taux de 17% de l'indice 1027 de la fonction publique territoriale
- Pour les 4 conseillers délégués, taux de 6% de l'indice 1027 de la fonction publique territoriale.

**Délibération adoptée à la majorité avec 1 abstention (J. C. Guillon)**

## **3) Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offre (CAO)**

*Présentation par le Président*

H. ROFFAT souhaite que les conseillers délégués à la CAO et la CDSP soit les mêmes pour plus de cohérence.

Etant donné le montant des appels d'offres fait par la CoPLER, il ne devrait pas être utile de consulter la CAO, puisque cette commission est concernée par les appels d'offres d'un montant supérieur à 5 000 000 € .

H. GEINDRE précise que sur la partie travaux ce n'est généralement pas utile, mais cela peut arriver sur la partie prestation/fourniture, seuil de 216 000 €.

Le Président indique que cette commission peut être réunie dans le cadre de marché à procédure adaptée par exemple, cela peut permettre d'asseoir la lecture des offres.

Le Président est membre titulaire de droit de la CAO, il est proposé que M. BABE, M. GUILLON, Mme GEAY, M. LAIADI et M. COQUARD soient titulaires et M. CRIONAY, M. HETSCH, Mme DELUBAC comme suppléants. Il reste donc 3 places pour des suppléants.

H. ROFFAT demande si des membres du conseil veulent intégrer la CAO ?

Messieurs MONDIERE, PION et GIANINA souhaitent être délégués suppléants.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

#### **4) Désignation des membres de la Commission de délégation des services publics (CDSP)**

*Présentation par le Président*

H. ROFFAT demande si les délégués à la CAO sont d'accord pour être également délégués à la CDSP ? Si d'autres membres du conseil souhaitent intégrer la Commission de délégation des services publics ?

Les titulaires CDSP seront H. ROFFAT, J.J. BABE, J.C. GUILLON, D. GEAY, B. LAIADI et R. COQUARD

Les suppléants seront T. CRIONAY, J.M. HETSCH, A. DELUBAC, H. MONDIERE, E. PION et A. GIANINA

**Délibération adoptée à l'unanimité**

#### **5) Désignation des représentant à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale (AFL)**

*Présentation par le Président*

H. ROFFAT explique qu'il s'agit d'un groupement de collectivités réuni comme une banque pour financer des projets de collectivités ; nous y avons adhéré dans le cadre de l'emprunt pour l'achat d'un camion de collecte.

Le représentant titulaire : J.M. HETSCH

Le représentant suppléant : H. ROFFAT

**Délibération adoptée à l'unanimité**

#### **6) Désignation des représentant élus au Comité Social et Territorial (CST)**

*Présentation par le Président*

H. ROFFAT explique, le comité social territorial (CST) regroupe, au sein d'une même instance interne à la CoPLER, le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et le comité technique (CT).

Les représentants proposés sont ceux avec le plus d'agents dans leurs délégations :

- Titulaire, J.J. BABE, B. LAIADI et H. ROFFAT
- Suppléants, J.C GUILLON, R. COQUARD et T. CRIONAY

**Délibération adoptée à l'unanimité**

## **7) Désignation des membres de la Société Publique Locale (SPL)**

*Présentation par le Président*

La SPL gère entre autres un Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants, de 15 places, situé à St-Symphorien-de-Lay, avec 7 salariées et d'un ALSH multisites Régny Pradines avec 2 salariés permanents, 2 apprenties et des Contrats d'Engagement Educatif.

Le principe d'une SPL est le même que pour une société anonyme privée dont les actionnaires sont les collectivités, la CoPLER et 14 de ces communes (Neaux, St Symphorien-de-Lay, Chirassimont, Fourneaux, Lay, Machézal, Neulise, St-Cyr-de-Favières, St-Priest-La-Roche, St-Victor-Sur-Rhins, St Just-La-Pendue, Régny, Pradines et Cordelle), sont actionnaires.

Le conseil d'administration de la SPL est composé de 11 sièges : 8 COPLER, 1 représentant de l'assemblée spéciale et 2 sièges pour les actionnaires majoritaires.

Le Président précise que l'assemblée spéciale correspondant à l'ensemble des actionnaires minoritaires c'est-à-dire toutes les communes, à l'exception de Neaux et SSDL car la SPL a été créée pour aider la crèche de St Symphorien de Lay qui était en difficulté ; ces communes ont pris plus d'actions, car plus impactées et sont grandes actionnaires avec 1 délégué chacune.

Adeline DELUBAC précise qu'elle a été désignée pour sa commune et ne peut donc pas siéger pour le compte de la CoPLER. Il est proposé qu'elle représente en conseil municipal une nouvelle délibération quitte à désigner les mêmes représentant pour l'AG et pour l'assemblée spéciale.

Représentants au conseil d'administration de la SPL :

- |                           |                    |
|---------------------------|--------------------|
| - GUILLON Jean-Christophe | - DELUBAC Adeline  |
| - BABE Jean-Jacques       | - DAVID Blandine   |
| - GIRAUD Stéphanie        | - CHATRE Philippe  |
| - MONTEL Fabienne         | - HETSCH Jean-Marc |

Représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires :

- GUILLON Jean-Christophe

**Délibération adoptée à l'unanimité**

## **8) Désignation des délégués à Roannais Tourisme**

*Présentation par le Président*

Il s'agit de l'office de tourisme intercommunautaire exerçant les missions d'accueil, d'information, de communication et de commercialisation de la destination touristique

du roannais. Dans le périmètre des EPCI du roannais (sauf Charlieu Belmont Communauté).

La CoPLER doit être représentée au sein du collège « Membres institutionnels » par 3 délégués titulaires à l'Assemblée générale. Il est proposé : B. LAIADI, G. PERRIN et H. ROFFAT dont 2 délégués titulaires au Conseil d'administration qui seront B. LAIADI et G. PERRIN.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

### **9) Désignation des délégués au Groupe d'Action Locale (GAL) du programme LEADER Loire**

*Présentation par le Président*

H. ROFFAT indique que les programmes LEADER (Liaison **E**ntre **A**ctions de **D**éveloppement de l'**E**conomie **R**urale) sont européens, particulièrement fastidieux et complexe dans la procédure de fonctionnement et d'attribution.

Le programme mis en œuvre par un **G**roupe d'**A**ction **L**ocale (GAL), regroupant des acteurs publics et privés représentatifs des dynamiques locales et organisé comme suit :

- 3 comités d'audition thématiques (économie, tourisme, centre-bourgs) ouvert aux acteurs socio-économiques privés
- 1 **C**omité de **P**rogrammation (CoProg), seul organe décisionnel, en charge de la mise en œuvre opérationnelle du programme et notamment de la sélection des projets pouvant bénéficier d'une subvention

La CoPLER doit être représentée par un délégué titulaire : R. COQUARD

Et une déléguée suppléante : D. GEAY

**Délibération adoptée à l'unanimité**

### **10) Désignation des membres du Groupement d'Intérêt Economique (GIE) Base Nautique de la Loire**

*Présentation par T. CRIONAY*

Le GIE est un outil permettant de mutualiser les acteurs privé, associatif et les collectivités du territoire. Sur ce GIE, nous travaillons avec Val d'Aix et Isable, C. FERRI gère les activités et les différents acteurs dans le but de créer des partenariats gagnants pour tous, avec de nouveaux services ou activités sur la base afin de la faire vivre.

H. ROFFAT précise que jusqu'à présent les tentatives pour trouver des animations et activités qui durent dans le temps à la base se sont avérées infructueuses, malgré de belles compétitions organisées notamment avec le Club d'aviron.

La CoPLER doit être représentée à l'assemblée générale du GIE par un délégué titulaire : B. LAIADI et un délégué suppléant : G. PERRIN

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

#### **11) Désignation du délégué Espace 2M**

*Présentation par B. LAIADI*

L'Espace 2M est l'union de la Mission Locale et de la MIFE du Roannais, sa mission est l'équivalent de celle de France travail, pour les jeunes jusqu'à 26 ans.

Avec pour but de les aider à s'orienter vers l'emploi, Espace 2M rayonne dans tous l'arrondissement, avec des permanences à Balbigny, Charlieu-Belmont, la CoPLER Val D'Aix, Saint-Just-en-Chevalet et Roanne.

Suite à des problèmes de gestion de trésorerie, en 2024 la direction a été destituée. Depuis la nouvelle équipe a remonté les budgets et B. LAIADI souhaite rester Président. Pour cela, il doit être délégué titulaire puisque le Président d'Espace 2M doit être issu d'une collectivité.

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

#### **12) Désignation des délégués du Syndicat Mixte de Retenue du Barrage de Villerest (SMRBV)**

*Présentation par Philippe CHATRE et Gérald PERRIN*

Pour la CoPLER sont principalement concernées Cordelle et Saint Priest la Roche.

P. CHATRE explique que les communes bordant la Loire sont représentées, le SMRBV a pour objectif l'entretien et l'aménagement des berges et notamment du chemin de randonnée, l'assemblée générale est prévue le 3 Juin.

Lorsque la barrage é été mis en eau les communes recevaient du financement de la part de la centrale nucléaire mais c'est désormais inclus dans le FNGIR pour partie et j'avoue que la commune ne comprend plus trop où sont les recettes liées au barrage, sachant que nous reversons au syndicat, via la CoPLER, un pourcentage de ces recettes.

H. GEINDRE précise que le FNGIR est un fond qui a été mise en place à l'issue de la réforme de la taxe professionnelle en 2010. Auparavant les choses étaient différentes

et sans doute plus transparente car les communes riveraines du barrage percevaient une partie du foncier bâti lié au linéaire de cours d'eau et une partie de la taxe professionnelle générée par la centrale nucléaire située en aval du barrage. La réforme de la taxe professionnelle a fortement réduit le montant de cette recette.

P. CHATRE souligne plusieurs problèmes, fonciers et/ou financiers, qu'il faudra éclaircir.

La CoPLER doit être représentée par deux délégués titulaires : P. CHATRE et G. PERRIN ; et deux délégués suppléants : D. CORNET et M. CHAPON.

G. PERRIN indique que la commune de Saint Priest la Roche héberge le syndicat qui loue les locaux en dessous du Centre de Vacances (ex CRV).

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

#### **13) Désignation des délégués à l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA)**

*Présentation par le Président*

EPORA est un opérateur foncier à vocation généraliste, spécialisé dans le recyclage du foncier (acquisition, démolition et dépollution de friches).

**Qui intervient dans un périmètre large dans** la Loire, le Rhône (hors métropole de Lyon), la Drôme, l'Ardèche et 232 communes de l'Isère

Son conseil d'administration rassemblant 33 membres : 4 de l'Etat, 4 des chambres consulaires et 25 des collectivités territoriales (dont 3 pour les EPCI hors agglomérations) et son Bureau est composé de 14 membres

Représentation CoPLER :

- Un représentant à l'assemblée spéciale de début de mandat : A. GIANINA
- Possibilité de présenter un candidat titulaire : H. ROFFAT et une candidate suppléante : D. GEAY, sans certitude que ceux-ci siégeront au CA.

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

#### **14) Désignation des délégués du Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais (SEEDR)**

*Présentation par le Président*

Le Syndicat comprend 5 EPCI de l'arrondissement de Roanne (RA, CCPU, CCVAI, CBC, CoPLER) et porte un projet de création d'une usine de production de combustible de récupération à partir des ordures ménagères (non-recyclables) pour diminuer les

tonnages enfouis (loi TECV) : SEEDRANOVA sur un terrain acquis à Mably, objectif de mise en service en 2027.

H. ROFFAT précise que la CoPLER et Charlieu-Belmont sont moins concernés car nous trions déjà beaucoup à la base, par les habitants.

La réunion d'installation du SEEDR a lieu le 7 mai.

La CoPLER sera représentée par 3 titulaires ; J.J. BABE, H. ROFFAT et E. PION, ainsi que 3 suppléants F. MARTEIL, A. GIANINA et G. PERRIN.

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

#### **15) Désignation des délégués du syndicat mixte Roannaise de l'Eau (RDE)**

*Présentation par T. CRIONAY*

Ce syndicat gère les différentes compétences du cycle de l'eau, eau potable, assainissement, prévention des inondations, GEMAPI et a étendu son périmètre d'intervention aux communes de Cordelle, St Priest la Roche et Neulise (hors bassin versant de la Revoute).

Pour la CoPLER, il est proposé 2 délégués titulaires : T. CRIONAY et R. COQUARD

J.B. BRETET souhaiterait proposer sa candidature pour être délégué puisque son parcours professionnel est lié à l'eau.

H. ROFFAT remercie J.B. BRETET pour sa proposition mais indique que la RDE a fusionné les anciens syndicats des eaux de Rhône Loire Nord et du Gantet.

Il est d'usage que l'ancien président (R. COQUARD) du syndicat du Gantet soit délégué à la RDE, et T. CRIONAY est le vice-président de la CoPLER délégué au cycle de l'eau donc il est essentiel qu'il siége à ce syndicat.

Dans ce contexte, M BRETET ne maintient pas sa candidature.

F. MARTEIL souligne l'importance du sujet de l'eau, qui est passé des communes aux interco, puis à un syndicat mixte ; il serait souhaitable que nos délégués puissent ramener les sujets autour de l'eau au plus près de l'échelle locale.

Le Président indique que les communes ont dû recevoir un projet d'acte de décentralisation dans lequel l'Etat proposerait de transférer aux départements tous les réseaux : électrique, eau, assainissement, téléphonie, fibre ; il faudra être vigilant.

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

## **16) Désignation des délégués du Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Loire (SIEL)**

*Présentation par le Président*

Le SIEL gère les réseaux de distribution électriques et gaziers communaux à l'échelle du département de la Loire. Regroupe 353 communes ou syndicats de communes, 11 EPCI et le conseil départemental de la Loire.

Il s'agit du plus gros syndicat de France, parallèlement, le SIEL conduit pour ses adhérents, des projets de dissimulation des réseaux (électricité, télécommunication), d'électrification, d'éclairage public, de gestion de l'énergie dans les bâtiments publics, de déploiement de la fibre optique et assure le développement des énergies renouvelables. Mme LABOUTIERE qui était pressentie pour ce poste est déjà déléguée pour sa commune ce qu'il fait qu'elle ne peut pas être candidate pour la CoPLER.

Il est proposé un délégué titulaire : H. ROFFAT et un délégué suppléant : A. GIANINA. Pour la commission paritaire énergie, délégué titulaire : A. GIANINA et délégué suppléant : H. ROFFAT

**Délibération adoptée à l'unanimité**

## **17) Désignation du délégué à l'agence de l'urbanisme de la région stéphanoise - EPURES**

*Présentation par le Président*

EPURE nous a accompagné sur le travail et la rédaction du PLUi, à la différence d'un bureau d'étude, EPURE est financé uniquement par des collectivités, cette agence n'a donc pas d'autre intérêt que de servir ces collectivités. Etant membre du collège 1, la CoPLER dispose d'un siège au bureau.

R. COQUARD est proposé comme délégué titulaire et H. ROFFAT délégué suppléant.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

## **18) Désignation des délégués à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Loire (ALEC42)**

*Présentation par le Président*

L'ALEC42 - Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Loire est la structure mutualisée qui porte notamment le Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) et le dispositif Rénov'actions 42.

La CoPLER en tant que membre de droit doit être représentée au sein des instances de l'ALEC par un délégué titulaire, R. COQUARD et une suppléante, F. LABOUTIERE.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**19) Désignation des délégués du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien de la Loise et la Toranche (SMAELT)**

*Présentation par le Président*

Ce syndicat ne concerne que de petite partie des communes de Croizet-sur-Gand, Neulise, Saint-Just-la-Pendue qui sont à la naissance des rivières qui descendent sur la plaine.

- Délégués titulaires : T. CRIONAY et L. MICOLON
- Délégué suppléante : N. DURET

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**20) Désignation des délégués du syndicat mixte du SCOT du Roannais**

*Présentation par le Président*

Le SCoT est un document d'urbanisme qui fixe, à l'échelle des 5 EPCI de l'arrondissement Roannais et sur 20 ans, la vocation des territoires et leur organisation. Document de planification qui vise à assurer la cohérence entre les différentes politiques publiques touchant l'urbanisme (habitat, déplacement, développement économique, environnement, organisation de l'espace...).

H. ROFFAT indique que nous sommes protégés par notre PLUi puisque celui a été élaboré avant le SCOT, ce qu'il contient est donc sauvegardé.

Mais le président prévient que lorsque nous aurons à revoir le PLUi, cela ne tiendra plus et nous serons soumis aux règles définies à l'échelle des 5 EPCI de l'arrondissement Roannais, visant à reconcentrer la ville sur la ville, privant les communes rurales de droit à construire et à se développer.

La CoPLER dispose de 3 délégués titulaires, H. ROFFAT, R. COQUARD et D. GEAY et 1 suppléant, B. LAIADI.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

## Questions diverses

### - Instances proposition de calendrier 2026

Mois	VP 20h	Bureau 18h30	Conseil 20h
MAI	Jeudi 7	Jeudi 21	Lundi 11 - 18h * ----- Jeudi 28
JUIN	Jeudi 4	Jeudi 18	Jeudi 25
JUILLET		Jeudi 9	
SEPTEMBRE	Jeudi 3	Jeudi 10	Jeudi 24
OCTOBRE	Jeudi 8	Jeudi 15	Jeudi 29
NOVEMBRE	Jeudi 5	Jeudi 12	Jeudi 26
DECEMBRE	Jeudi 3	Jeudi 10	Jeudi 17

Le Président rappelle qu'il a été proposé de délocaliser dans les communes les Bureaux communautaires.

### - CoplerTour

Afin de faire connaître aux nouveaux élus le territoire de la CoPLER ainsi que son patrimoine et ses infrastructures, il est proposé un CoPLER Tour, en bus, sur la journée du samedi 13 juin. Si certains élus ne peuvent pas être présents, ils pourront se faire représenter.

### - CR4C

Le Tour du Pays Roannais organisé par le CR4C a lieu les 3/4/5 juillet :

11 communes de la CoPLER seront traversées, la commune de ST Symphorien de Lay sera commune de départ et d'arrivée le samedi

Le CR4C recherche une commune de départ et une d'arrivée pour le dimanche pour une enveloppe financière de 10 000 €.

Proposition de faire un départ partiel de la base nautique de Cordelle, départ réel sur les berges du Château de la Roche et arrivée au village de St Priest la Roche.

6 000 € pour la CoPLER, 1000 € pour la commune d'arrivée et 3 000€ partagés avec les 10 communes qui sont traversées.

A. DADOLLE souligne la baisse de financement du département et le peu d'engagement des communes en cette année d'élection municipale.

Le CR4C ne fait aucun profit et est composé de bénévoles. Cet évènement apporte une visibilité à notre territoire car retransmis à la télévision. Il y a une contrainte le CR4C ne peut traverser la Nationale 7.

A. DADOLLE et P. CHATRE demandent d'être prudents sur un départ de la base nautique car la configuration des lieux ne s'y prête peut-être pas.

T. CRIONAY explique que l'année dernière l'arrivée de l'étape s'est faite à Saint Victor sur Rhins, en plus d'un moment festif cela représente également des revenus pour la commune ou ses associations en terme de buvette, repas ou logements...

B. LAIADI propose que l'arrivée se fasse à Régny, sous réserve de l'accord de son conseil municipal.

Le Président demande l'avis général du Conseil Communautaire pour un financement à hauteur de 6 000 € par la CoPLER, 1 000 € communes d'arrivée (Régny), et 300 € par chacune des 10 communes traversées. Un départ de la base nautique, puis départ décalé devant le Château de la Roche.

Les membres du Conseil sont favorables mis à part J.B. BRETET qui est contre.

A. GIANINA demande le diagnostic PVD par commune.

F. LABOUTIERE indique que le 25 Juin a lieu le congrès des Maires et Présidents d'Intercommunalité organisé par l'AMF42 le même jour qu'un Conseil Communautaire.

H. GEINDRE et H. ROFFAT précisent que le congrès se déroule en journée, cela ne devrait pas poser problème pour le Conseil. Nous vérifions la compatibilité d'agenda.

**Fin de séance à 22h15**



Fait à Saint-Symphorien de Lay,  
Le 29/04/2026

**Le secrétaire de séance,**



**Romain COQUARD**

**Le Président,**



**Hubert ROFFAT**